

No de résolution  
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations  
de la Régie Intermunicipale  
Argenteuil - Deux- Montagnes**

**ORDRE DU JOUR**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2023**

I - OUVERTURE DE LA SÉANCE

II - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

III - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

A) Séance ordinaire du 13 juillet 2023

IV - PÉRIODE D'INFORMATION ET DE QUESTIONS

V - CORRESPONDANCE

VI - RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

A) Rapport du directeur général selon l'article 10.2 du règlement sur la gestion contractuelle

VII - TRÉSORERIE

A) Tonnage de la période

B) Comptes à payer de la période

VIII - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A) Tricentris la Coop / Contributions supplémentaires 2023

B) Calendrier des séances ordinaires 2024

C) Adoption de la Politique-cadre sur la gouvernance quant à la protection des renseignements personnels

D) Adoption politique de confidentialité

E) Adoption des prévisions budgétaires 2024

F) Adoption du plan triennal en immobilisation 2024-2025-2026

IX - VARIA

X - PÉRIODE DE QUESTIONS

XI - DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE



No de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

Jeudi, le 21 septembre 2023

### Séance ordinaire

Endroit : Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-  
Montagnes

Salle du conseil, Hôtel de ville de Lachute

Présents: Messieurs Bernard Bigras-Denis, maire de la ville de Lachute, Kévin Maurice, maire de la ville de Brownsburg-Chatham, Stephen Matthews, maire de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, Denis Lavigne, conseiller de la municipalité de Saint-Placide, formant quorum de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes («la RIADM») et monsieur Pierre Arseneault, directeur général et secrétaire-trésorier de la RIADM.

Étaient également présents : Monsieur Christian David, conseiller de la ville de Lachute, mesdames Martine Renaud, conseillère de la ville de Brownsburg-Chatham et Isabelle Charbonneau, adjointe à la direction générale et comptabilité de la RIADM.

#### I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par le président, monsieur Bernard Bigras-Denis.

#### II- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1-09-23

Il est

Proposé par monsieur Kévin Maurice

Appuyé par monsieur Denis Lavigne

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire soit et est adopté tel que présenté par le président.

- Adopté à l'unanimité

#### III - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

##### A) SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUILLET 2023

CONSIDÉRANT la transmission d'une copie du procès-verbal proposé à chaque membre du Conseil avant la veille de la présente séance et la dispense de lecture en conséquence, le tout conformément aux dispositions du second alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

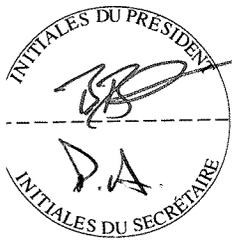
2-09-23

Il est

Proposé par monsieur Denis Lavigne

Appuyé par monsieur Stephen Matthews

et résolu



No de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

QUE la RIADM accepte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 juillet 2023.

- Adopté à l'unanimité

### IV - PÉRIODE D'INFORMATION ET DE QUESTIONS

- Des questions sont adressées au Conseil de la RIADM.

### V - CORRESPONDANCE

- Le président fait part de la principale correspondance reçue et envoyée.

### VI - RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SELON L'ARTICLE 10.2 DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

- Concernant le suivi des contrats octroyés par la RIADM, il n'y a aucune nouvelle information à divulguer.

### VII - TRÉSORERIE

#### A) Tonnages de la période

Il y a dépôt des rapports de tonnage de la période (enfouissement, recyclage et compostage).

#### B) Comptes à payer de la période

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer pour la période du 14-07-2023 au 21-09-2023, déposée par le président.

3-09-23

Il est  
Proposé par monsieur Stephen Matthews  
Appuyé par monsieur Kevin Maurice  
et résolu

QUE les comptes à payer soient et sont approuvés et adoptés tels que présentés par le président pour la période du 14-07-2023 au 21-09-2023, et ce, pour un montant de 505 024.23\$.

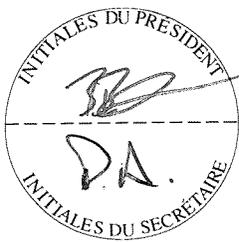
- Adopté à l'unanimité

### VIII – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### A) Tricentris la coop / Contributions supplémentaires 2023

CONSIDÉRANT les factures reçues des municipalités membres et datées du 18 août 2023 pour les contributions supplémentaires de l'année 2023, de Tricentris la coop;

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes («la RIADM») a prévu d'assumer lesdites contributions pour ses municipalités membres;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux-Montagnes

CONSIDÉRANT que les contributions en question sont remboursables par WM Québec inc. en vertu du contrat de gestion liant cette dernière à la RIADM;

En conséquence, il est :

4-09-23

Proposé par monsieur Denis Lavigne  
Appuyé par monsieur Stephen Matthews  
et résolu

QUE la RIADM accepte et approuve de prendre en charge les contributions financières supplémentaires 2023 à verser à Tricentris la coop, pour ses quatre municipalités membres.

QUE ces sommes soient versées par la RIADM à Tricentris la coop, pour les contributions supplémentaires de l'année 2023, pour un montant de 205 926.43\$ taxes incluses, tel que stipulé dans les factures de Tricentris la coop, datées du 18 août 2023.

QUE cette somme soit facturée par la RIADM à son gestionnaire WM Québec inc.

- Adopté à l'unanimité

### B) Calendrier des séances ordinaires 2024

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir dès à présent le calendrier des séances ordinaires du conseil de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes («la RIADM») pour l'année 2024;

En conséquence, il est :

5-09-23

Proposé par monsieur Kévin Maurice  
Appuyé par monsieur Denis Lavigne  
Et résolu

QUE, à moins d'avis contraire, les séances ordinaires du conseil de la RIADM soient établies pour l'année 2024 de la façon suivante :

- Jeudi 15 février
- Jeudi 21 mars
- Jeudi 18 avril
- Jeudi 20 juin
- Jeudi 19 septembre
- Jeudi 21 novembre

Les séances se tiendront à 19 h à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Lachute, au 380 rue Principale à Lachute.

- Adopté à l'unanimité



No de résolution  
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations  
de la Régie Intermunicipale  
Argenteuil - Deux- Montagnes**

**C) Adoption de la politique-cadre sur la gouvernance quant à la protection des renseignements personnels**

CONSIDÉRANT que la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* apporte des modifications importantes à la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*;

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes (la «RIADM») traite des renseignements personnels et qu'elle reconnaît de respecter la vie privée et de protéger les renseignements personnels qu'elle détient;

CONSIDÉRANT que la RIADM désire s'acquitter de ses obligations en matière de protection des renseignements personnels qu'elle détient.

En conséquence, il est :

6-09-23

Proposé par monsieur Denis Lavigne  
Appuyé par monsieur Stephen Matthews  
et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte et approuve l'adoption d'une politique-cadre sur la gouvernance quant à la protection des renseignements personnels en date du 21 septembre 2023.

- Adopté à l'unanimité

**D) Adoption politique de confidentialité**

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes est assujettie à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*;

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes s'engage à protéger la confidentialité et la sécurité des renseignements personnels qu'elle a recueillis;

En conséquence, il est :

7-09-23

Proposé par monsieur Kévin Maurice  
Appuyé par monsieur Denis Lavigne  
et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte et approuve l'adoption d'une politique de confidentialité en date du 21 septembre 2023.

- Adopté à l'unanimité



No de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

### E) Adoption des prévisions budgétaires 2024

8-09-23

Il est

Proposé par monsieur Denis Lavigne

Appuyé par monsieur Stephen Matthews

Et résolu

QUE les prévisions budgétaires 2024 de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes déposées par le directeur général et secrétaire-trésorier soient acceptées telles que présentées, à savoir :

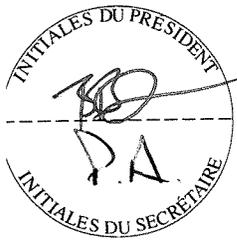
Prévisions 2024	
-----------------	--

#### REVENUS

Autre revenu	453 382 \$
Services rendus aux municipalités membres	422 705 \$
Ententes MRC compost	228 616 \$
Facturation-fonds de fermeture	639 064 \$
Site RDD	600 \$
Dépôt en garantie bacs bleus	2 670 \$
Dépôt en garantie bacs bruns	2 650 \$
Revenus opération plateforme de compostage	190 000 \$
Traitement des eaux de lixiviation	247 680 \$
Redevances	867 272 \$
Revenus d'intérêt	7 572 \$
Autres revenus-administration	25 931 \$
Location – aire de compostage	5 714 \$
Location maisons et terrains	31 776 \$
Communications environnementales	87 793 \$
Service d'enfouissement	2 100 000 \$
PTMOBC bacs bruns	80 000 \$
<b>Total des revenus</b>	<b>5 393 423 \$</b>

#### CHARGES

Salaires employés	273 648 \$
Salaires conseil	70 175 \$
Frais de services de paies	1 462 \$
CARRA	9 686 \$
Contributions de l'employeur	71 724 \$
Activités connexes- gestion intégrée	36 006 \$
Téléphone et communications	854 \$
Internet	5 746 \$
Frais de poste	353 \$
Dépenses bureaux	5 000 \$
Publicité	692 \$
Associations et abonnements	1 301 \$
Frais de déplacement	756 \$

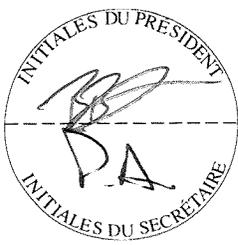


No de résolution  
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations  
de la Régie Intermunicipale  
Argenteuil - Deux- Montagnes**

Enfouissement municipalités membres	443 790 \$
Postfermeture	639 064 \$
Assurances	74 874 \$
Services professionnels- autres	10 697 \$
Services professionnels - plateforme	166 363 \$
Services professionnels- direction générale	15 000 \$
Services professionnels- auditeurs	19 188 \$
Services professionnels - archives	12 964 \$
Règlement d'emprunt plateforme compostage	142 188 \$
Services professionnels- informatiques	2 949 \$
Services juridiques	94 489 \$
Coût CITAM	7 406 \$
Coût des bacs verts	22 400 \$
Coût des bacs bleus	22 400 \$
Coût des bacs bruns	5 484 \$
Dons et commandites	2 000 \$
Entretien et réparation	27 297 \$
Administration dépenses diverses	1 065 \$
Fournitures de bureau	3 146 \$
Fournitures informatiques	1 050 \$
Repas	1 890 \$
Immatriculation	546 \$
Entretien et essence camion	5 459 \$
Compost	228 616 \$
RDD	98 690 \$
Traitement du lixiviat	253 013 \$
Contributions à Tricentris	475 994 \$
Programme couches lavables	2 000 \$
Taxes municipales	20 948 \$
Frais bancaires	60 \$
Service d'enfouissement	2 099 750 \$
Formation	1 500 \$
<b>Total des charges</b>	<b>5 379 682 \$</b>
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice</b>	<b>13 741 \$</b>
<b>Total des affectations</b>	<b>13 741 \$</b>
<b>Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales</b>	<b>0 \$</b>

- Adopté à l'unanimité



No de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

### F) Adoption plan triennal d'immobilisations 2024-2025-2026

CONSIDÉRANT le projet de programme triennal d'immobilisations de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes pour les années 2024, 2025 et 2026;

En conséquence, il est :

9-09-23

Proposé par monsieur Kevin Maurice  
Appuyé par monsieur Stephen Matthews  
Et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes adopte son plan triennal d'immobilisations pour les années 2024, 2025 et 2026 pour la somme de 15 000 000\$, répartie annuellement comme suit :

- Pour l'année 2024 : 1 000 000\$
- Pour l'année 2025 : 7 000 000\$
- Pour l'année 2026 : 7 000 000\$

- Adopté à l'unanimité

### IX - VARIA

- Aucun sujet n'est apporté au varia.

### X - PÉRIODE DE QUESTIONS

- Des questions sont adressées au Conseil de la RIADM.

### XI - DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE

10-09-23

Il est

Proposé par monsieur Kevin Maurice  
Appuyé par monsieur Stephen Matthews  
et résolu

QUE la prochaine séance ordinaire soit fixée au jeudi 19 octobre 2023 à 19 h à la salle du Conseil de l'Hôtel de ville de Lachute située au 380 rue Principale à Lachute.

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée.

- Adopté à l'unanimité

Bernard Bigras-Denis  
Président

Pierre Arseneault  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier